



.....

PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

L'UCAD ET LES ETABLISSEMENTS PRIVES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

*_*_*_*_*_*_*_*

Mardi 16 Octobre 2018 à 15H

Présentation de Monsieur le Recteur Ibrahima Thioub

I. Introduction

La tenue de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal (CNAES) en 2013 a permis au sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'opérer une mutation en profondeur de ses fondements.

Ces transformations remarquées et reconnues par toutes les composantes du système ont impacté aussi bien le secteur public que celui privé de l'enseignement supérieur.

Les effets immédiats, pour le privé notamment, qui constituent notre centre d'intérêt ce matin, peuvent être notés du côté de l'accès, en particulier.

En effet, selon les statistiques du MESRI, les effectifs d'étudiants dans le privé croissent régulièrement depuis 4 ans, à un rythme exponentiel. A ce titre, les projections estiment que l'effectif d'étudiants dans le privé atteindra 40% du total des étudiants à l'horizon 2020.

Cette évolution nécessite une refondation du rapport entre les structures publiques et celles privées qui n'ont pas exploité l'entièreté de leur potentiel du fait de l'absence d'un cadre normatif clair et partagé.

Il résulte de cette situation des écueils non négligeables, dont la faible intégration des systèmes de formation, la mise en œuvre partielle du système LMD, la mobilité réduite des personnels enseignants, la reconnaissance et l'accréditation des diplômes dans une moindre mesure.

J'axerai mon intervention autour des esquisses de réponses aux questions suivantes :

- ☞ *Comment se présente l'état actuel des lieux dans l'enseignement supérieur sénégalais ?*
- ☞ *Comment les enjeux ainsi induits par la mise en œuvre de la réforme peuvent-ils nous ouvrir de nouveaux horizons dans le champ du PSE ?*
- ☞ *Comment bâtir un partenariat efficient public-privé dans la réforme en cours ?*

I. Cartographie et Dynamiques générales dans l'ES sénégalais

1.1 Etat des Lieux

1.2 Enjeux induits par ces dynamiques

Comme énoncé ci-avant, le sous-secteur a connu des mutations profondes depuis 2013. L'un des aspects les plus marquants de cette transformation est l'élargissement de la carte universitaire. Ainsi, entre 2012 et 2018, le Sénégal est passé de cinq (5) universités publiques à huit (8) (dont deux (2) en cours de construction) et l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) qui a la particularité d'être le seul établissement public d'enseignement supérieur présent sur l'ensemble du territoire national grâce à ses ENO (**Espaces Numériques Ouverts**). Ce qui fait que l'enseignement supérieur public, longtemps cantonné dans les (5) régions de la façade Atlantique du pays, est aujourd'hui présent dans douze (12) des quatorze régions administratives.

Cette orientation nouvelle des politiques publiques est bien comprise par le privé puisque nous constatons, outre le déploiement de certains EPES à l'intérieur du Pays, même si près de quatre-vingt-dix pourcent (90%) de ces établissements privés sont localisés dans la région de Dakar, le développement de structures d'enseignement supérieur privé au niveau local.

Cette configuration de la carte s'est accompagnée, fort logiquement, d'une plus grande demande d'accès à l'enseignement supérieur.

*Ainsi, les effectifs ont fortement évolué, passant de **131. 243** en 2013 à **162 635** en 2017. Ce qui a fait progresser le taux d'accès à l'enseignement supérieur de **9,57%** en 2012 à **11,22% en 2017**.*

La conséquence de cette évolution est que la part du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur privé (30% des étudiants) continue naturellement de croître, surtout avec la décision historique de l'Etat d'y orienter des bacheliers au nom du principe d'égalité de dignité du public et du privé.

Enfin, il faut noter que l'utilisation intensive des TIC dans l'Enseignement supérieur a favorisé l'élargissement de l'accès d'une manière générale.

Ces tendances nouvelles induites par la réforme vont de pair, comme il fallait s'y attendre, à de nouvelles exigences en termes de gouvernance tant administrative que pédagogique.

1.2 Enjeux induits par ces dynamiques

1.2.1 Les exigences du gouvernement en matière de qualité de la formation dans les EPES

Au regard de la place de plus en plus importante qu'occupe le privé dans le sous-secteur, il est du devoir de l'Etat de veiller à ce que les conditions d'ouverture d'un EPES soient strictement respectées.

Seulement, les dernières statistiques disponibles renseignent que rares sont les EPES qui satisfont totalement aux dispositions des articles 14 et 15 du décret n° 2011 – 1030 du 25 juillet 2011 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur.

Or, en leur qualité d'acteurs majeurs du rayonnement du sous-secteur, il est important que les EPES se conforment à ces dispositions réglementaires d'autant plus que la reconnaissance de l'Etat leur donne :

- ☞ la possibilité de recevoir du personnel enseignant des universités, sur la base d'une convention avec ces institutions ;

☞ *la possibilité de signer des accords de partenariat avec les établissements publics d'enseignement supérieur.*

En outre, avec la décision stratégique de l'Etat de considérer tous les diplômes, du public comme du privé, comme étant des moyens d'accès aux emplois et concours nationaux, il est important que tous les acteurs soient régis par les mêmes règles.

C'est tout le sens du décret n° 2015 -522 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur qui dispose, en son article premier, que : « *les diplômes, titres et grades de l'enseignement supérieur, pour leur reconnaissance, doivent remplir les conditions suivantes :*

- ☞ *être habilités ou agréés par le Ministère de l'enseignement supérieur ;*
- ☞ *être accrédités par l'ANAQ-SUP ou reconnus par le CAMES ».*

Ce dispositif nouveau donne un aperçu des enjeux académiques actuels.

1.2 2 Enjeux économiques

Comment les enjeux ainsi induits par la mise en œuvre de la réforme peuvent-ils ouvrir de nouveaux horizons, en particulier dans le champ économique tel que formalisé dans les objectifs du PSE ?

L'importance d'un capital humain de qualité dans le développement économique et social d'un pays à travers l'impact qu'il peut avoir pour faire progresser ou soutenir la productivité, l'innovation et l'employabilité, n'est plus à démontrer. Au Sénégal, l'un des axes du **Plan Sénégal Emergent (PSE)** porte justement sur l'amélioration du capital humain à travers « *le développement d'une offre d'enseignement supérieur diversifié et de qualité avec des filières spécialisées prenant en compte le renforcement des formations professionnelles courtes centrées sur les potentialités des pôles économiques et la demande du secteur privé* (Plan Sénégal Emergent page 78 ».

La réforme postule l'« Alignement des formations supérieures sur les besoins de l'économie ». L'une des dix-sept (17) réformes phares du PSE

porte sur « l'Alignement des formations supérieures sur les besoins de l'économie » avec ses trois (3) composantes que sont la promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur.

A ce titre, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

Le Programme sénégalais pour l'Entreprenariat des Jeunes (PSE-J) a permis, dans sa première phase, la création de deux cent trente-cinq (235) entreprises (dont deux cent sept (207) venant du PSE-J) totalisant mille huit cent soixante-sept (1867) emplois créés.

De son côté, la politique de professionnalisation des filières dans les universités publiques a permis la création et/ou la révision de cent huit (108) filières professionnelles en 2016, deux cent cinquante-trois (253) en 2017, et deux cent soixante-sept (267) en 2018.

Sous ce rapport, les EPES ont de réels atouts, pour ne pas dire des avances certaines sur le public, du fait de la dominante professionnelle, les formations tertiaires, en particulier qui restent leur principale atout. On peut citer, entre autres les filières suivantes : administration, finance, business, comptabilité, banque, assurances, etc.

Considérant cet atout, comment bâtir un partenariat efficient public-privé dans la réforme en cours ?

1.2.3 Enjeux académiques

L'orientation de bacheliers par l'Etat a amorcé le processus d'intégration des systèmes de formation (public et privé). A cette nouvelle politique s'ajoute également une certaine mobilité théoriquement reconnue aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études dans le public.

En effet, j'ai pris le soin de dire « théoriquement » car il demeure que la mobilité- du privé au public- reste encore assez faible, sinon inexistant, du fait de l'absence de passerelles institutionnalisées entre les deux secteurs, notamment dans la mise en œuvre du système LMD.

Or, il est constant que le système LMD, tel qu'il a été consacré par la loi, est construit essentiellement autour de principes et mécanismes de mobilité des étudiants, de transférabilité des crédits et d'une architecture unifiée des cursus académiques au plan national. Cependant, la faible intégration des systèmes de formation en présence compromet, pour l'instant, la mise en œuvre efficiente du LMD ; partant, la mobilité des personnels enseignants, la mobilité des étudiants, la transférabilité des crédits, la reconnaissance et l'accréditation des diplômes, en particulier des diplômes professionnels.

C'est tout l'intérêt du second axe de mon intervention qui est du reste la raison de ma présence à vos côtés aujourd'hui.

II. Partenariat UCAD - EPES

2.1 La vision et l'Expérience de l'UCAD

La Vision de l'UCAD définie en son Plan stratégique (2018-2022) et adoptée par ses instances est celle d' « une université de recherche et de formation performante au service du développement économique, social et culturel du Sénégal et de l'Afrique, plus près des systèmes de valeurs qui fondent la Nation sénégalaise. »

Comment cette vision peut-elle ouvrir de nouveaux horizons à un partenariat public privé dans le secteur ?

J'estime, ainsi que postulé par le Plan stratégique de l'UCAD que l'avenir du sous-secteur ressortit d'une démarche solidaire de toutes ses composantes : public et privé, en particulier. Dans le partage des ressources, des compétences, des savoirs et des expériences que nous avons capitalisés dans des trajectoires différenciées en tant qu'établissements d'enseignement supérieur.

2.2 Partage des ressources et partenariat public privé gagnant-gagnant

2.2.1 Mobilité des personnels et des étudiants (LMD) L'UCAD

compte 1400 enseignants-chercheurs dont 34% de rang magistral pour 90 000 étudiants. De nombreux rapports et études ont montré que ce nombre est insuffisant.

Les professeurs qualifiés disponibles, non seulement se partagent les cours dans les différents établissements privés, mais sont aussi sollicités par des travaux de consultance. Cette situation réduit drastiquement le temps disponible pour l'encadrement des étudiants de l'UCAD.

L'insuffisance et l'indisponibilité d'enseignants qualifiés constituent une lourde hypothèque pesant sur la qualité de l'enseignement à l'UCAD, mais aussi dans les EPES.

C'est pourquoi il est souhaitable que le partage de compétences entre les établissements publics et privés de l'enseignement supérieur soit formalisé.

2.2.2 Propositions de pistes à explorer pour le partage de compétences avec les EPES

1. Promouvoir le statut d'enseignant associé au sein des EPES

Selon le décret 2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur les EPES reconnus par l'Etat peuvent recevoir du personnel enseignant des universités publiques sur la base de convention.

Il est souhaitable que les enseignants titulaires de l'UCAD apportent leur concours à ces établissements privés reconnus par l'Etat, dans le cadre de convention à établir, mais avec le statut *d'enseignant associé et non d'enseignant vacataire*. Statut qui induit plus de responsabilité pour l'enseignant.

Les enseignants associés donc seront pour les EPES des personnels contractuels qui exerceront des fonctions d'enseignement et de recherche à mi-temps. Leurs obligations de service correspondront à la moitié du service d'enseignement et de recherche d'un enseignant-chercheur titulaire de même catégorie. La durée des fonctions sera fixée d'un commun accord entre les parties.

Les enseignants associés peuvent être recrutés par les EPS à un niveau équivalent à un assistant, un maître assistant, un maître de conférences ou un professeur des universités.

Cette formule présente plusieurs avantages pour chacune des parties:

- ☞ l'enseignant bénéficiera officiellement d'un double statut, **titulaire** à l'UCAD et **associé** à l'établissement privé, ainsi qu'une rémunération négociée en rapport avec ses qualifications ;
- ☞ l'établissement privé s'appuiera sur ces enseignants associés (qui feront partie de leur personnel) pour mettre en œuvre, ses stratégies scientifiques et pédagogiques en utilisant au mieux les compétences partagées et bénéficiera en conséquence d'une attractivité renforcée sur le plan national et international ;
- ☞ l'UCAD pourra réguler au mieux la mobilité de ses enseignants et obtenir un retour financier sur les investissements en formation de son personnel en vendant le savoir-faire de son personnel aux établissements privés.

Le partage de compétences entre établissements publics et privés du Sénégal, dans le cadre de conventions, comme nouveau mécanisme de développement de l'enseignement supérieur, doit être adossé à un cadre réglementaire qui lui donne sa légalité et assure sa pérennité.

2. Soutenir les EPES dans la constitution de leur corps professoral

Certains EPES ont des enseignants permanents qui ne peuvent évoluer dans leur carrière en raison de l'absence de plan de carrière.

Or c'est par la recherche et par l'évaluation par les pairs, que les établissements d'enseignement supérieur se dotent d'un corps d'enseignants-chercheurs de qualité susceptible d'asseoir l'excellence scientifique et d'améliorer les performances de l'établissement. Le **RIDEPES CAMES (Réseau International des Etablissements Privés de l'Enseignement Supérieur de l'Espace CAMES)** est un dispositif qui pourrait porter ce partenariat.

L'UCAD peut aider les établissements privés, dans le cadre de convention, à constituer leur corps professoral en :

- ☞ formant leurs enseignants pour l'obtention du doctorat dans le cadre des Ecoles doctorales ;
- ☞ assurant la formation continue de leurs enseignants par la recherche au sein des unités de recherche ;
- ☞ préparant et portant leurs enseignants aux concours d'agrégation du CAMES ;

3. Promouvoir la co-diplomation

Au Sénégal, les décrets relatifs aux diplômes de Licence, Master et Doctorat mentionnent la co-diplomation, mais ne précisent pas les conditions et les modalités d'organisation et de délivrance des diplômes conjoints (co-diplomation). L'absence de ce cadre réglementaire ne permet pas à L'UCAD et à ses partenaires de l'enseignement privé de mettre en œuvre la co-diplomation en utilisant au mieux les compétences et en partageant justement les coûts et les gains. Il est donc nécessaire de mettre en place ce cadre réglementaire.

IV Conclusion

Avec le Plan stratégique 2018-2022, l'UCAD s'engage à accomplir durant les cinq prochaines années ses missions d'enseignement et de recherche ;

elle s'engage aussi à renforcer son leadership et s'assurer un impact positif notable sur la société tel qu'attendu par le PSE.

Et cet objectif central nous incite à nous rapprocher du privé, à lui faire des propositions réalistes pour la construction d'un partenariat gagnant-gagnant, en toute responsabilité, dans une démarche qui nous émancipe du cadre informel actuel dans lequel de nombreux établissements du privé cherchent plutôt à tirer les marrons du feu : emplois non déclarés des PER du public, travail au noir, absence de visibilité sur les conditions d'exécution des programmes de formation, absence de mobilité des étudiants, inexistence de programmes de recherche, de services à la communauté, etc.

Forte de son expérience historique maintenant centenaire, de son potentiel de 1400 enseignants-chercheurs dont 34% de rang magistral, de ses effectifs de 90 000 étudiants, de son réseau de coopération internationale, l'UCAD a l'ambition de construire un partenariat durable, avantageux avec le privé. Avec les établissements du Privé qui souhaitent normaliser leurs relations avec le Public. Et disposer ainsi d'emplois compétents, stables et performants, satisfaire aux conditions d'exécution des programmes de formation suivant les standards de l'ANAQ-Sup, assurer la mobilité des étudiants, initier des programmes de recherche et assumer leur responsabilité sociétale au bénéfice de la communauté nationale.